



Planification des mobilités dans la CC du Sud-Artois



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



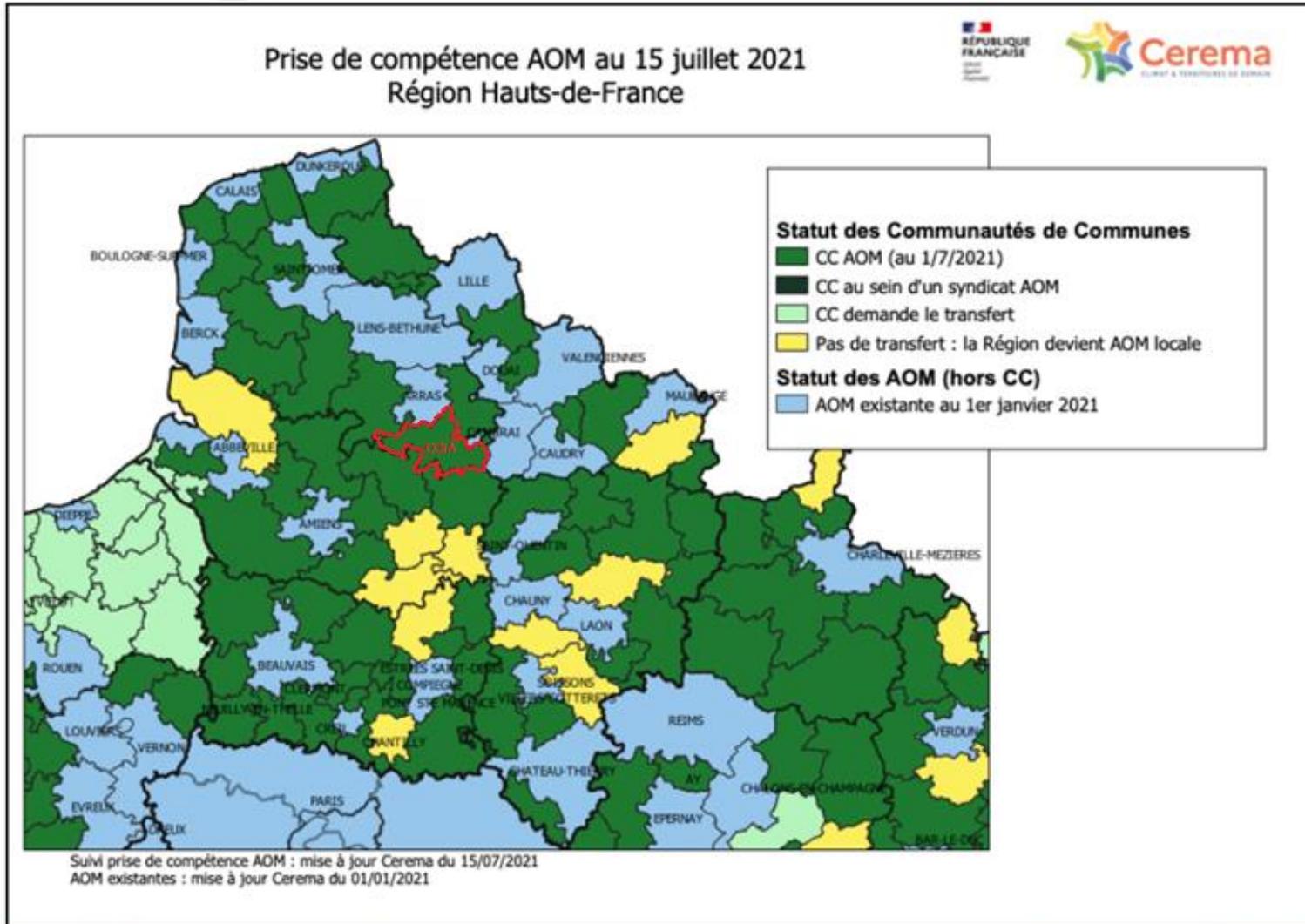


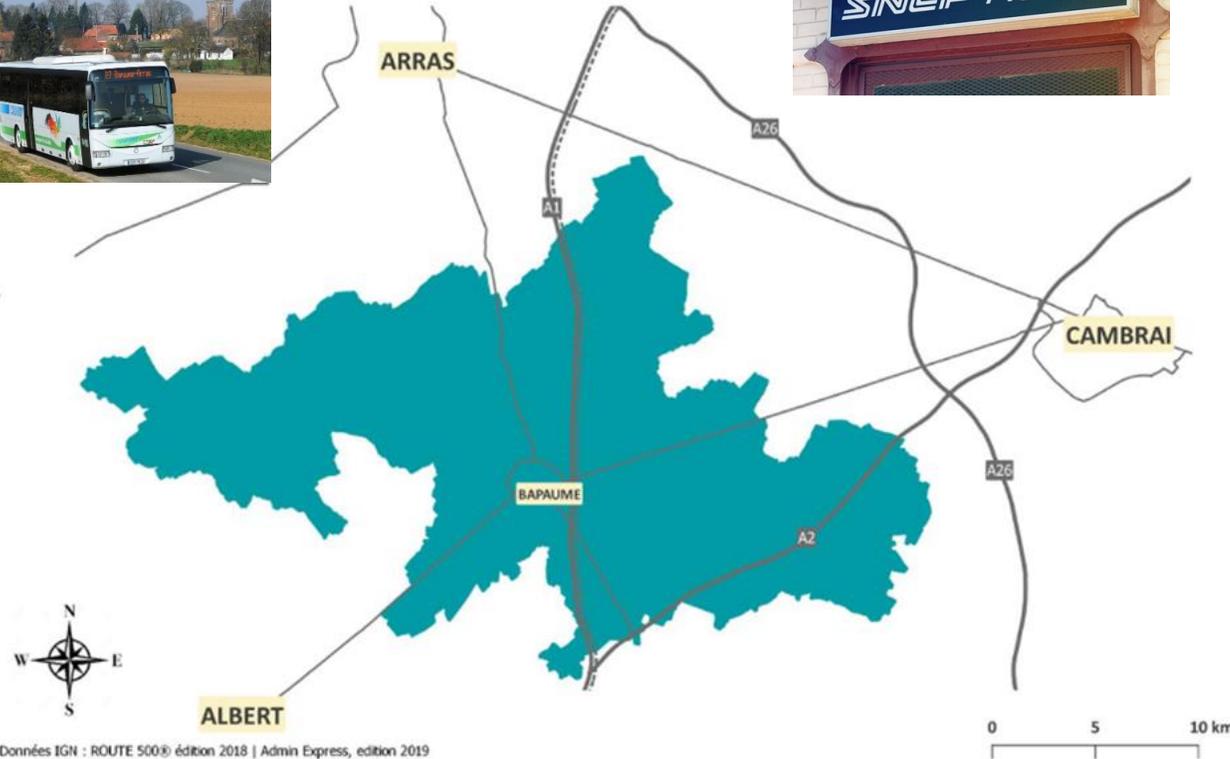
Figure 1 : Couverture du territoire par les autorités organisatrices de la mobilité - source : CEREMA

- La **Communauté de Communes du Sud-Artois (CCSA)**, au sud du département du Pas-de-Calais, à la frontière de la Somme, est un EPCI de **64 communes** regroupant **27 349 habitants** répartie sur une superficie de 426,1 km² soit une densité de 63,9 habitants par km².
- CC AOM depuis le 1/7/2021 au sein du bassin de mobilité de l'Arrageois.
- L'intercommunalité se structure autour des communes de **Bapaume** (3900 habitants), Achiét-le-Grand, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Hermies et Vaulx-Vraucourt.
- De grandes orientations et préoccupations ont déjà été fixées en matière de mobilité au travers d'études menées durant les 5 dernières années :
 - ✓ SCOT de l'Arrageois
 - ✓ PLUi de la CC du Sud-Artois approuvé (2020)
 - ✓ PCAET en cours d'élaboration



Planification des mobilités dans la CCSA

Etat des lieux de l'offre de mobilité sur le territoire



Données IGN : ROUTE 500® édition 2018 | Admin Express, édition 2019



Plusieurs éléments viennent caractériser l'offre de mobilité existante à l'échelle de la CCSA :

Circulation routière : Axe structurant du territoire, l'autoroute A1 (Paris <-> Lille, échangeur à Bapaume) est complétée par l'A2 qui traverse le territoire. Outre le réseau autoroutier, les RD 917, 939 et 930, assurent une desserte Nord-Sud, Ouest et Est du territoire.

Réseau ferré : le réseau s'organise autour de l'unique gare d'Achiet-le-Grand et de la halte de Courcelles-le-Comte. *L'offre ferroviaire a toutefois été diminuée au cours des dernières années, impliquant une baisse de la fréquentation.*

Transport en car : Composé de circuits de transport scolaire et du réseau de la RRT62, réseau interurbain gérés par la Région. La desserte Arras-Bapaume est correcte, et l'ensemble des communes est desservi par le réseau en période scolaire. *L'offre de transport en cars n'est pas adaptée aux besoins des salariés.*

Circulation fluviale : Le Canal Seine Nord Europe irriguera fin 2028, 5 communes à l'Est du territoire. Ce report modal de la route vers la voie d'eau générera une diminution importante des émissions de CO2.

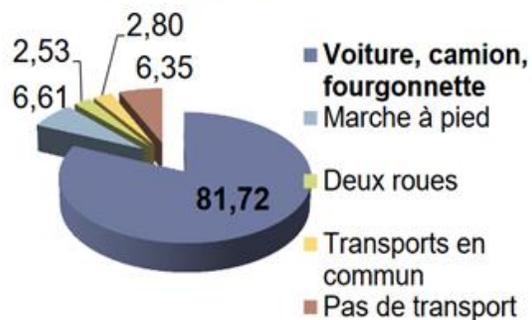
Mobilités actives : Le territoire est doté de nombreux aménagements mais peu mis en valeur et le réseau complet ne permet pas de se déplacer d'une extrémité à l'autre du territoire. 22 sentiers de randonnée pédestre sont balisés sur le territoire.

Intermodalité : la gare d'Achiet-le-Grand constitue un pôle d'intermodalité, notamment avec l'offre « TER + vélo » de la SNCF. *Intermodalité train/car difficile.* Peu d'aires de covoiturage structurent toutefois le territoire. 1 aire de covoiturage aménagée en 2019 à Bapaume à l'entrée de l'A1.

Mobilité solidaire : Le taxi solidaire porté par le FJEP s'adresse à deux types de public : les personnes âgées non-imposables d'une part, les bénéficiaires du RSA et les jeunes dans le cadre de leurs démarches d'insertion professionnelle d'autre part. Il propose un transport à moindre coût.

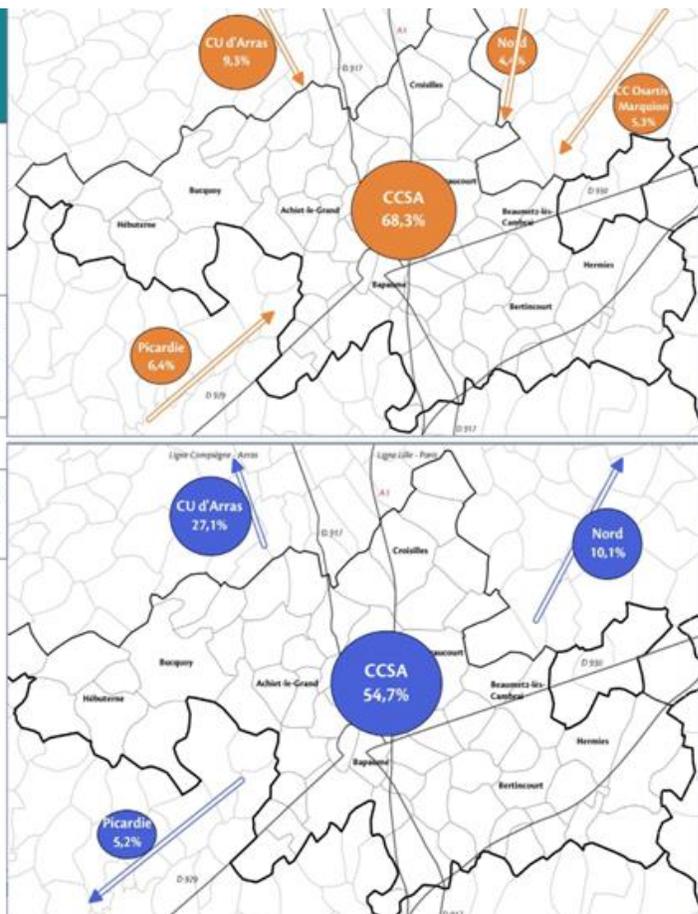
CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

- **Nombreux déplacements** domicile/travail et domicile/école
- **81,7% des actifs utilisent leur voiture** (77,3% pour la région)
- **68% des emplois** de la CCSA occupés par ses résidents, une certaine autonomie



Où habitent ceux qui occupent les emplois de la CCSA

Où travaillent les actifs de la CCSA



Les principaux atouts :

- Le territoire tire de l'ensemble de ces dessertes des **atouts d'attractivité**, tant pour des entreprises que des populations à la recherche d'une **facilité d'accès aux pôles d'activités et d'emplois**, tout en bénéficiant d'un cadre de vie de qualité.

Les principaux enjeux :

- Les **mobilités alternatives** aux transports routier et individuel sont quant à elles **faiblement développées**.
- Enjeux **environnementaux** et de **diversification de la mobilité** :
 - Sortir de la dépendance automobile.
 - Réduire l'impact environnemental des mobilités.
 - Diversifier et innover pour adapter l'offre de mobilité aux besoins.
 - Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.



Planification des mobilités dans la CCSA

Les solutions engagées dans le Sud-Artois

- Adhésion au SM Hauts-de-France Mobilités pour favoriser la pratique du covoiturage

Les salariés peuvent notamment trouver facilement un covoiturage sur la plateforme **Pass Pass Covoiturage** qui offre la faculté d'entrer dans une communauté rassemblant les habitants d'un même territoire et salariés d'une même structure ou de la même zone géographique pour qu'ils puissent proposer leurs trajets et covoiturer.

La CC du Sud-Artois a créé cette communauté sur *Pass Pass Covoiturage* : ouverte à tous, elle permet de faciliter la mise en relation de futurs covoitureurs sur son territoire.

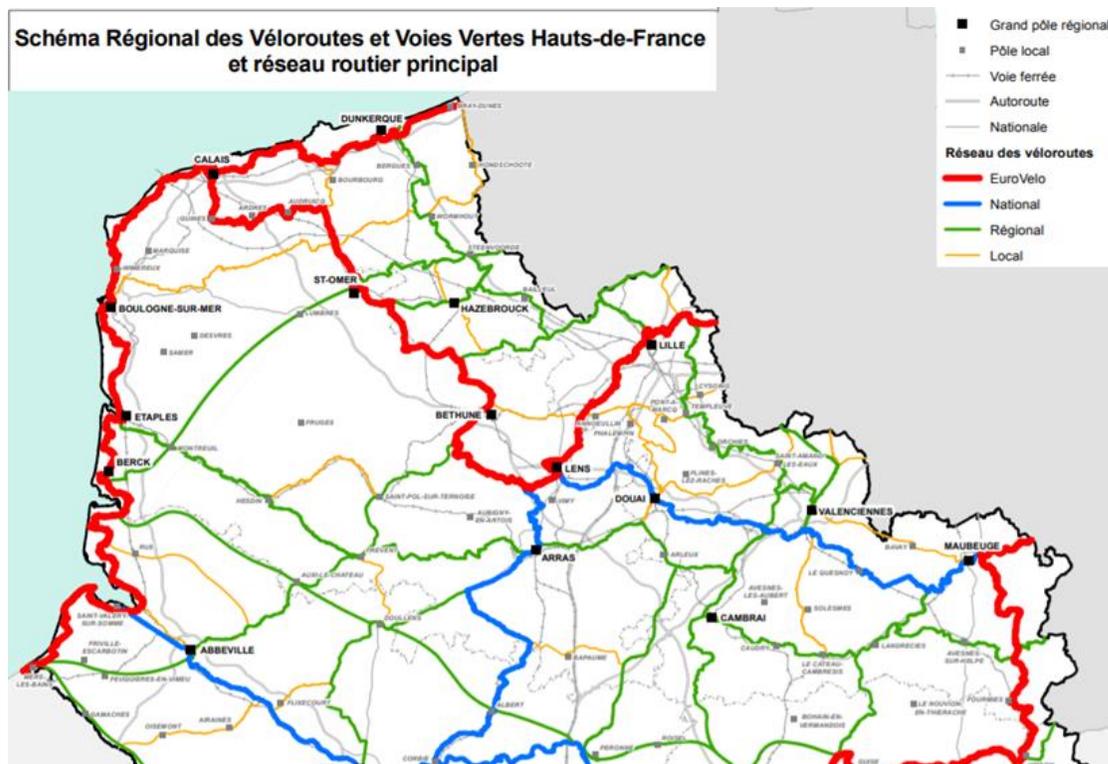




Planification des mobilités dans la CCSA

Les solutions engagées dans le Sud-Artois

- Accélération d'un Plan Vélo pour favoriser la pratique cycliste.



Le Schéma Régional des Vélos-routes Voies Vertes (SR3V) priorise les itinéraires cyclables stratégiques à l'échelle régionale.

- La CC du Sud-Artois en partenariat avec le Département 62 et la Région Hauts-de-France propose de **développer les vélos-routes et itinéraires doux** comme la connexion aux grands axes de randonnées (Via Francigena...) et au CSNE, et d'étudier la **création d'une vélo-route « Pas-en-Artois, Bucquoy, Bapaume, Hermies »** liaisonnant le sud de l'Arrageois, ainsi que leurs accès (création de parkings intégrés).





Planification des mobilités dans la CCSA

Etude d'un Plan de Mobilité Simplifié

Lauréat TENMOD 2021. L'AMI TENMOD de la CC du Sud-Artois comprend deux études : Etude d'un plan de mobilité simplifié (lot 1) et étude d'un schéma directeur cyclable (lot 2)

Lot 1 - Etude d'un Plan de Mobilité Simplifié

Démarré en novembre 2021

PHASE 1 – DIAGNOSTIC a été réalisé (études, concertation...)

PHASE 2 – PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE est en cours de définition

Descriptif de l'étude : La démarche (non obligatoire) permet de fédérer les acteurs par la mise en œuvre d'une stratégie concertée par une adaptation des besoins du territoire. Le plan de mobilité simplifié définit la politique de mobilité du territoire, et poursuit plusieurs **objectifs** :

- Rendre effectif le droit à la mobilité pour tous, intégrer les spécificités du territoire, couvrir l'ensemble du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité en s'articulant avec les territoires voisins.
- Faire l'état des lieux des actions existantes, se doter d'une stratégie de mobilité, et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place.
- Prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques plus transversales, telles que l'urbanisme (PLUi), la qualité de l'air (PCAET).

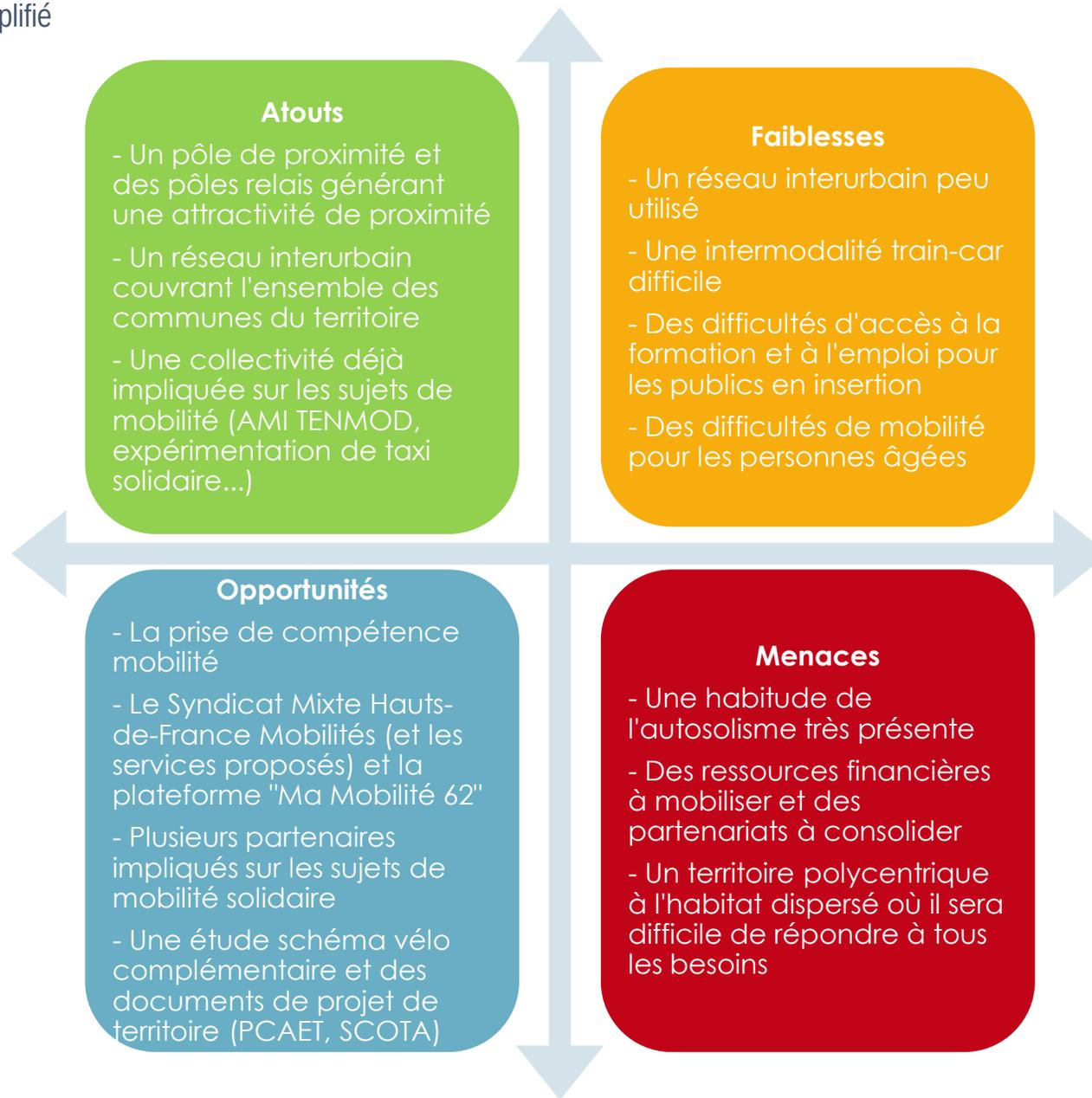




Planification des mobilités dans la CCSA

Etude d'un Plan de Mobilité Simplifié

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

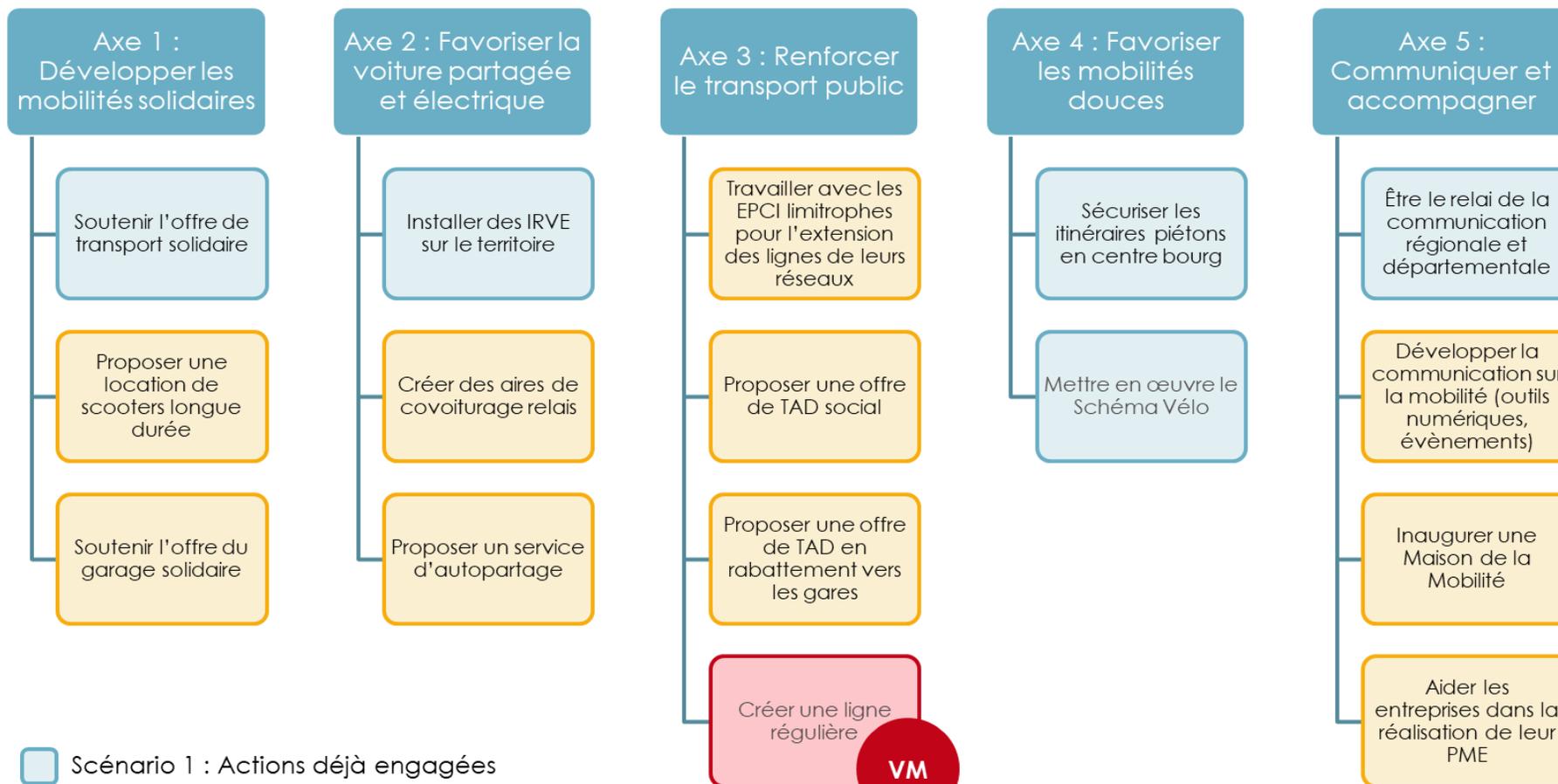




Planification des mobilités dans la CCSA

Etude d'un Plan de Mobilité Simplifié

Présentation globale des scénarios



- Scénario 1 : Actions déjà engagées
- Scénario 2 : Des nouvelles offres de mobilité
- Scénario 3 : Créer une ligne régulière et lever le VM

NB : la CC est AO2 scolaire pour le RPI Avette / Douchy-lès-Avette



Planification des mobilités dans la CCSA

Etude d'un Schéma Directeur Cyclable

Lauréat TENMOD 2021. L'AMI TENMOD de la CC du Sud-Artois comprend deux études : Etude d'un plan de mobilité simplifié (lot 1) et étude d'un schéma directeur cyclable (lot 2)

Lot 2 - Etude d'un Schéma directeur cyclable

Démarré en mars 2022

PHASE 1 – DIAGNOSTIC a été réalisé (étude, concertation...)



Descriptif de l'étude : La démarche s'articule avec l'étude du PMS. Elle permet d'étudier le volet cyclable de la mobilité par la mise en œuvre d'une stratégie concertée par une adaptation des besoins du territoire. Le schéma directeur cyclable définit la politique de développement du système vélo pour les 10 prochaines années, et poursuit plusieurs **objectifs** :

- Encourager la pratique du vélo et promouvoir la « culture vélo ».
- Définir la stratégie d'aménagement du réseau cyclable sur le territoire pour les 10 prochaines années, en maillant le réseau par des aménagements cyclables sécurisés et continus.
- Mettre en place un programme d'actions en faveur du vélo et un plan d'investissements afin de mettre en œuvre les actions retenues.
- Développer l'information et la communication permettant de répondre aux attentes des usagers.
- S'inscrire dans l'ambition du PCAET de reporter 15% des trajets effectués précédemment en voiture en modes de transports actifs (vélo, marche) à l'horizon 2050.





Planification des mobilités dans la CCSA

Etude d'un Schéma Directeur Cyclable

LES ENJEUX DE LA MOBILITE CYCLABLE SUR LE SUD-ARTOIS

Enquête mobilité auprès des habitants (environ 235 répondants) :

- ✓ Utilisation très limitée du vélo dans la CCSA : plus de la moitié des répondants (56%) n'a pas fait de vélo sur le territoire au cours des 2 dernières années.
- ✓ Une grande majorité pas satisfaite des conditions de déplacements à vélo sur le territoire (74 %), dû :
 - Au manque de sécurité des voiries communales et départementales.
 - A la carence en stationnement sécurisé sur le territoire.
 - A l'absence d'aide à l'achat d'un vélo.



Confirmé par le diagnostic de cyclabilité du territoire (schéma directeur).

Les besoins, recommandations issus du diagnostic cyclable :

- ✓ Mailler le territoire par des **itinéraires cyclables continus et sécurisés** : création de parcours cyclables sur les voiries secondaires, favoriser l'usage du vélo pour se rendre dans les collèges et lycées, continuité des aménagements cyclables sur l'EPCI et avec les territoires voisins anticiper les travaux du canal CSNE ...
- ✓ Étudier l'opportunité de **cheminements sur les anciennes voies ferrées du territoire**.
- ✓ Renforcer et harmoniser **les équipements et services cyclables** à proximité des pôles générateurs de déplacements (stationnement vélo, services de location vélos, services de réparation vélo, aires d'accueil / aires de repos sur les grands itinéraires, aides à l'acquisition de vélo / VAE...).
- ✓ Avoir une réflexion spécifique sur **les aménagements urbains dans les centres des 7 pôles du territoire** (double-sens cyclable, adaptation de la vitesse automobile, priorité aux vélos, ...), en lien avec les diagnostics mobilités actives qui vont être engagés.
- ✓ Encourager la pratique vélo et promouvoir la culture vélo sur le territoire, par des **actions de communication, l'organisation d'évènements, d'animation ou d'ateliers autour du vélo**, à destination du grand public ou de publics spécifiques (scolaires, entreprises...).



LES AMENAGEMENTS CYCLABLES

- Circuits de randonnées
- Véloroutes voies vertes
- Boucles cyclo-touristiques



LES EQUIPEMENTS CYCLABLES

- Stationnement
- Offre de restauration, hébergement, pique-nique
- Services vélos (location, réparation, bornes de recharge pour VAE...)



LES ACTIONS A DEVELOPPER SUR LE TERRITOIRE

- Animations – communication
- Organisation d'évènements / manifestations : Savoir rouler, Mai à vélo...



Planification des mobilités dans la CCSA

Etude d'un Schéma Directeur Cyclable

ARTICULATION AVEC LES PROJETS ET ACTIONS ENGAGEES SUR LE SUD-ARTOIS

Candidature de la CCSA à l'appel à projet AVELO 2 de l'ADEME (2022)

- ✓ AVELO 2 : Appel à projet opéré par l'ADEME pour la période 2021-2024, pour lequel la CCSA a répondu.
- ✓ S'inscrit dans l'objectif du gouvernement de faire passer la part modale du vélo de 3 à 9% d'ici 2024 (loi LOM).
- ✓ Objectif : **Développer le système vélo dans les territoires** autour de 4 axes :
 - ❖ Axe 1/ Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables → **financement d'études** (étude opérationnelle...).
 - ❖ Axe 2/ Soutenir l'**expérimentation de services vélo** dans les territoires (implantation d'arceaux vélos, mise en place service de location vélo, création d'atelier de réparation vélo...).
 - ❖ Axe 3/ Soutenir l'**animation et la promotion** de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire → financement de campagnes de communication grand public, d'organisation d'évènements, d'organisation d'ateliers mobilité à vélo, de diffusion d'outils de communication...
 - ❖ Axe 4/ Soutenir l'**ingénierie territoriale** pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire → financement du **recrutement d'un chargé de mission vélo / mobilités actives**.

→ *Automne 2022 : la CC du Sud-Artois est lauréate AVELO 2.*



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact : Eric FOUASSIER – efouassier@cc-sudartois.fr – 06 78 00 34 04



Retrouvez toute l'actualité
France mobilités sur :



[linkedin.com/company/french-mobility](https://www.linkedin.com/company/french-mobility)



twitter.com/frenchmobility



[youtube.com/c/FranceMobilités](https://www.youtube.com/c/FranceMobilités)



francemobilites.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*